Image not found or type unknown

calcul récompense travaux

Par **lolo73**, le **20/02/2022** à **10:27**

Bonjour,

Mon épouse à recu en donnation une vieille grange pour une valeur de 20 000 euro.

Je l'ai completement rénovée et en complément j'ai intégré deux appartements actuellement en location.

Les materiaux ont été financés par un pret contracté par notre compte commun.

Les travaux ont été réalisés par moi même.

La valeur actuelle est estimée à 330 000 euro.

Quels seraient mes droits à récompense en ca de divorce.

Je vous remercie de votre réponse.

Par **youris**, le **20/02/2022** à **10:59**

bonjour,

votre communauté a fait des travaux sur un bien propre de votre épouse.

dans le cadre du divorce, votre épouse dont le bien propre a vu sa valeur augmentée, devra une récompense à la communauté (et non uniquement à vous).

le calcul est parfois complexe, en particulier lorsque la main d'oeuvre est fournie par l'époux non propriétaire.

vous pouvez voir ce lien : Blog LEGAVOX divorce: calcul de la récompense

mais les avocats spécialisés dans les divorces savent calculer les récompenses.

salutations

Par **lolo73**, le **21/02/2022** à **07:26**

Bonjour,

merci de votre réponse qui a le mérite de donner une orientation au débat...

Bonne continuation.

Cordialement, laurent

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés